

Vernier

Mut. 122/11086

Folio

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENERUS IUX

### ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un pont sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier

du 29 septembre 1986

### LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Vernier du 17 octobre 1985;

vu l'accord de la commune de Meyrin du 22 mai 1986;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

### ARRÊTÉ

Il est donné le nom de

- pont de Blandonnet (lieu-dit)

à l'ouvrage de la route de Meyrin franchissant la voie de chemin de fer.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er novembre 1986.

Communiqué à :

- Intérieur 3 ex.
- Finances 1 ex.
- Police 5 ex.
- Travaux 3 ex.
- Chancellerie 1 ex.
- Sautier 3 ex.
- BH 1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*D. Haenni*